LE CLERGÉ SÉCULIER DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO

AU XVIe SIÈCLE

PAR

MADELEINE GICQUELLO

AVANT-PROPOS BIBLIOGRAPHIE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

HISTOIRE DU DIOCÈSE DE SAINT-MALO, DES ORIGINES A LA FIN DU XV^e SIÈCLE.

Résidence d'un auxiliaire de l'évêque de Dol, la ville d'Aleth, évangélisée par Malo à la fin du vie siècle, devint elle-même siège épiscopal en 848. Au xiie siècle, l'évêque Jean de Châtillon transféra l'église d'Aleth dans l'île de Saint-Malo. Au xive siècle se manifeste chez certains évêques un esprit d'indépendance à l'égard de l'autorité ducale. Rappel des épiscopats antérieurs à Pierre de Laval, qui meurt en 1493.

CHAPITRE PREMIER

LES ÉVÊQUES.

Personnalités épiscopales. — De 1493 à 1573, l'évêché de Saint-Malo est apanage d'une famille : les Briçonnet. Guil-

laume Briconnet, après avoir suivi une carrière laïque, entre dans les ordres et succède à Pierre de Laval (20 octobre 1493). Jouissant d'une fortune considérable, habile politique, il unit aux dignités ecclésiastiques les charges civiles et meurt en 1514. — Denis (1514-1535), fils de Guillaume, après son ambassade à Rome (1516-1519), se consacre à son diocèse : pieux et charitable, c'est un prélat humaniste. D'abord coadjuteur de son oncle, François Bohier (1535-1569), conseiller et aumônier du roi, est chargé de missions officielles. — En 1570, un petit-fils du cardinal, Guillaume Ruzé, néglige de se faire sacrer. L'évêché échappe alors à la famille Briconnet. — François Thomé, nommé en 1573, résigne en 1586, conservant, au titre d'administrateur, la direction du diocèse jusqu'à sa mort (1590). — Charles de Bourgneuf, d'une famille de robe, permute, le 30 octobre 1590, avec Jean du Bec (1598-1610), évêque de Nantes, qui avait naguère abandonné la carrière des armes pour l'Église.

Les évêques et la vie publique. — Hommes de cour pour la plupart, les évêques jouent un rôle politique. Guillaume Briçonnet encourage l'expédition de Naples par ambition personnelle, satisfaite, le 16 janvier 1495, par le chapeau de cardinal. Préposé à la difficile direction des opérations, il fait preuve, pendant la campagne, d'une activité inlassable. Un moment éclipsé par Georges d'Amboise, il ne reparaîtra qu'assez maladroitement, à l'occasion du Concile de Pise (1511). Denis fait preuve dans son ambassade à Rome, de 1516 à 1519, de qualités diplomatiques et ménage au roi des alliances précieuses. Bohier est envoyé par François Ier en mission secrète auprès des princes protestants d'Allemagne et Thomé se montre très assidu aux États de Bretagne.

L'évêque et le diocèse. — Le devoir de la résidence n'est pas toujours strictement observé. Part effective de l'évêque dans l'administration du diocèse.

Les auxiliaires de l'épiscopat et leur action administrative.

— Les vicaires généraux : l'importance de leur rôle est attestée par les lettres conférant le vicariat général à Servan May,

doyen du chapitre (11 juin 1574). Délégués permanents de l'évêque dans le diocèse, ils peuvent être ses représentants à l'extérieur. — Les officialités épiscopales de Saint-Malo-de-l'Ile et Saint-Malo-de-Beignon : personnel, compétence de ces tribunaux. — Les notaires apostoliques : leur rôle.

Le synode diocésain. — Réuni deux fois par an pour la promulgation des statuts réglant la discipline ecclésiastique.

CHAPITRE II

LE CHAPITRE CATHÉDRAL.

Le chapitre cathédral comprend quatre dignitaires : le doyen, les archidiacres de Dinan et de Porhoët, le grand-chantre. Quinze prébendés, dont l'évêque. La charge de théologal, dotée d'une prébende, est créée en 1561, et les débuts de cette institution sont difficiles. En 1565, une prébende est affectée à l'entretien du précepteur de la ville. Parmi les simples chanoines, certains sont en même temps bénéficiers. Quatre semi-prébendés ou grands chapelains, prêtres, forment le bas-chœur; ils sont parfois nommés vicaires perpétuels de Saint-Malo. Les clercs et le personnel inférieur de la cathédrale.

En 1515, Léon X affecte à l'entretien de la psalette les revenus d'une prébende entière du chapitre. Dix chapelains desservent les fondations faites à l'église.

Rapports de l'Évêque avec le chapitre : sa présence, comme chanoine, aux délibérations capitulaires. Son entrée solennelle. Ses libéralités envers le chapitre. Rôle du chapitre lors de la vacance du siège; nomination des vicaires capitulaires.

CHAPITRE III

LE CLERGÉ INFÉRIEUR.

Vogue dont jouit l'état ecclésiastique au xvie siècle.

Les recteurs. — a) Origine et recrutement. — La noblesse

et la bourgeoisie méprisent en général les bénéfices secondaires et les recteurs se recrutent surtout parmi la classe ouvrière ou paysanne. Des diocèses étrangers (Limoges) fournissent aussi leur apport. Des religieux, enfin, peuvent être nommés à la tête des cures. Le degré d'instruction est variable : les prêtres les plus favorisés vont aux Universités, mais le plus grand nombre ne reçoit qu'une culture fort modeste. A la fin du siècle, tous bénéficient des progrès faits alors par l'enseignement.

- b) Collation et transmission des bénéfices. La Bretagne étant pays d'obédience, les bénéfices sont à l'alternative du pape et de l'évêque. Le pape délivre, en outre, des grâces expectatives et jouit du droit de dévolution. Les intrigues en cour de Rome. Compétitions souvent très longues pour les bénéfices, la victoire restant au plus habile ou au plus tenace. La continuité est parfois assurée dans une même famille, qui se les transmet par népotisme. Les échanges de bénéfices. Abus fréquents : commende, confidence, cumul surtout (Léonard Durand et François Chauveau, clercs de Limoges, détiennent jusqu'à quatre paroisses à la fois).
- c) Les recteurs et leurs paroisses. Rôle pastoral presque toujours nul. Résidence fort rare dans la paroisse en raison du cumul et des fonctions exercées à l'extérieur. Les cures ne sont tenues que quelques années, parfois même quelques mois.

Les curés et les vicaires auxiliaires du recteur. — En l'absence du recteur et en raison de son zèle relatif, les curés sont les vrais administrateurs de la paroisse. Les vicaires des trêves remplissent dans leur église, par délégation du recteur, les mêmes fonctions que celui-ci dans sa paroisse.

LES AUTRES MEMBRES DU CLERGÉ. — Les aumôniers des châteaux, couvents, maladreries et hôpitaux. Les chapelains desservant les nombreuses fondations pieuses érigées par les fidèles. Les prêtres habitués, partageant leur temps entre le service de Dieu et la culture de la terre.

Le clergé paroissial, mêlé au peuple, ne peut échapper à la corruption de l'époque.

CHAPITRE IV

LE CLERGÉ ET LA SOCIÉTÉ.

Le clergé et la Réforme. — L'ensemble du clergé des campagnes, d'origine paysanne, partage l'hostilité du peuple à l'égard des réformés : participation spontanée du clergé, en 1562, qui contribue par le dixième de ses revenus à l'effort demandé par le gouverneur, Jean de Bretagne. Quelques rares mentions de prêtres tombés dans l'hérésie. Les accusations, mal fondées souvent, œuvre de jaloux. Lutte vigoureuse du haut clergé contre le protestantisme et déclin rapide de la Réforme.

Le clergé et la Contre-Réforme. — Le clergé se rallie au duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne. Il se sert des prédications et des processions pour exciter le peuple contre les réformés. Le chapitre de Saint-Malo, qui se révèle ligueur actif, applaudit au meurtre du gouverneur de la ville, le comte de Fontaines, favorable à Henri de Navarre (1590). Des motifs politiques expliquent son rôle à l'égard de l'évêque de Bourgneuf, qu'il soupçonne d'intelligence avec le parti protestant : or, le prélat, toute mésentente abolie, devient le conseiller de Mercœur.

CHAPITRE V

LE CLERGÉ ET L'ADMINISTRATION CIVILE.

L'évêque et le chapitre, coseigneurs de la ville de Saint-Malo depuis 1152, se proclament indépendants du duc : ils se donnent, au xive siècle, au pape qui cède ses droits au roi de France; en 1415, ils rentrent en la main du duc. Conflits avec les bourgeois : celui de 1496 est tranché (1513 seulement) par la reine Anne qui abaisse la seigneurie au profit de la royauté et de la bourgeoisie. — Privilèges considérables :

en particulier, haute justice. Leur abus détermine la tentative des habitants, en 1590, pour s'emparer du gouvernement de la cité. — Les revenus de la seigneurie : déclarations de 1566 et 1575.

CHAPITRE VI

LES REVENUS DU CLERGÉ.

Le temporel de l'évêque et du chapitre. — Les ressources de l'évêque : manoirs épiscopaux (Saint-Malo, Saint-Malo-de-Beignon, Dinan). Les deux juridictions de Château-Malo et Saint-Malo-de-Beignon. Les dîmes dans les archidiaconés de Dinan et de Porhoët. Ressources secondaires. — Les ressources du chapitre : domaines à Saint-Malo. Bailliages en franc regaire. Dîmes dans dix-neuf paroisses. Revenus secondaires.

Les bénéfices. — Valeur approximative et état, d'après le rôle de la taxe de 1516.

Les impositions extraordinaires. — Décimes, emprunts, dons gratuits.

CONCLUSION

APPENDICE

Les armoiries des évêques de Saint-Malo au xvie siècle.

PIÈCES JUSTIFICATIVES CARTE, PHOTOGRAPHIES TABLE DES MATIÈRES